



Partout, le 7 juin 2012

Teleperformance obtient le 4 juin l'annulation des élections au Comité d'entreprise et reprend sa politique de la terre brûlée !

Les 4500 salariés de Teleperformance ont été déjà été privés de Comité d'Entreprise pendant 4 mois, entre le 1er janvier et la réunion constitutive du 5 mai 2012.

A peine un mois après, par la décision rendue le 4 juin par le Tribunal d'Instance de Paris 15°, les salariés sont de nouveau privés de leur CE... qui entretemps n'a pas eu les moyens de travailler.

PREMIERE (et dernière...) REUNION C.E. le 30 MAI

Les premières décisions importantes du CE ont été prises à la réunion du 30 mai, mais l'entreprise n'avait pas encore à cette date versé les sommes dues, qui auraient permis de les appliquer immédiatement. Concernant les Activités Sociales Culturelles (ASC), les élu-e-s ont pourtant pris le 30 mai deux décisions importantes :

- la répartition du budget ASC (Activités Sociales et Culturelles) par effectifs et par sites,
- l'attribution de chèques cadeaux de 60€ par salarié.

Devant la menace d'une mise en demeure, la direction vient finalement de verser la subvention ASC. Lors de la réunion, il est paru évident qu'elle voulait attendre le verdict du tribunal pour garder son cash et ainsi priver les salariés de TP des chèques KaDo. En voulant ainsi fouler au pied le vote majoritaire des membres du CE, la direction méprise en fait l'ensemble des salariés. Comme quoi, il faut ne rien lâcher et on finit par gagner : les chèques KaDo seront bien distribués !

A QUI PROFITE CE JUGEMENT ? EN AUCUN CAS AUX SALARIES !

La direction de Teleperformance a préféré ne pas courir le risque de se trouver face à une instance efficace, où SUD était devenu le premier syndicat avec 20,85% des voix : elle a tout organisé pour remettre en cause le choix des salariés en organisant tout d'abord les élections le 5 avril comme prévu, puis en saisissant la Justice le jour même pour la faire annuler !!

Leur prétexte : les querelles intestines de la CGT, dont les 2 fédérations ont été incapables de se mettre d'accord et ont voulu, en **présentant deux listes CGT concurrentes**, que les salariés les départagent par leurs votes.

Dans sa plaidoirie, Teleperformance aurait même voulu choisir elle-même quelle CGT était légitime – la « Fédération Société d'Etudes » (FSE) avec qui le syndicat patronal SP2C négocie régulièrement sur les accords de branche « Prestataires de Services ».

Le juge a refusé de prendre parti entre les deux fédérations CGT, mais le Tribunal a constaté que les deux listes ont servi à la CGT à grossir ses scores et ont faussé le résultat des élections, ce qui justifie leur annulation. Teleperformance a lancé une guérilla judiciaire en attaquant aussi les élections DP dans de nombreux centres (Guyancourt, Orléans, Le Mans, Lyon, Montpellier, Toulouse). TP vient de subir son premier revers : les élections DP de Lyon ne sont pas annulées.

A l'audience du 25 mai à Paris, seul l'avocat de SUD a clairement défendu l'intérêt général en demandant à la Juge de ne pas annuler les élections du Comité d'Entreprise.

Les deux CGT ont, de leur côté, surtout expliqué qu'elles travaillaient ensemble à une future liste unique de candidats, donc qu'elles préparaient déjà les futures élections. **Résultat : les salariés sont de nouveau privés de leur Comité d'Entreprise pendant au moins 2 ou 3 mois supplémentaires ! Merci qui ??**

Certains syndicats vous diront sans doute que cette annulation du CE était nécessaire. En fait, ils ne pensent qu'à leur petite boutique et espèrent juste faire une meilleure performance aux prochaines élections...quel que soit le coût de la situation pour les salariés.

LE C.E. PEUT ETRE UN CONTRE POUVOIR !

Le CE représente aussi un contre-pouvoir face au patron, qui est obligé de rendre des comptes aux élus sur la situation économique, sur l'évolution des contrats et des effectifs, sur les inégalités salariales entre hommes et femmes, la formation, etc.

L'absence de CE est d'autant plus grave aujourd'hui que les menaces sur l'emploi sont bien réelles et nous concernent tous.

En première ligne, le contrat SFR qui représente 50% des prestations de Teleperformance en France. Ce donneur d'ordre a clairement annoncé qu'il n'épargnerait personne dans les réductions d'effectifs prétendument dues uniquement à l'arrivée de Free.

Les deux compères - Teleperformance et SFR – ont déjà été condamnés par les Prud'hommes de Toulouse en 2011 pour « collusion frauduleuse » aux dépens des salariés... et ils nous disent qu'ils sont déjà en train de réfléchir ensemble aux différents « scénarii » possibles pour organiser la décrue pendant les mois à venir.

N'oublions pas que, dans son Plan Social de 2010, Teleperformance a théorisé sous le vocable d' « attrition naturelle » tous les départs des salariés liés à l'usure du travail et à l'acharnement disciplinaire.

Le non-remplacement des départs « naturels » a entraîné la suppression de plus de postes que les PSE eux-mêmes ! Pour eux, c'est un véritable moyen de réduire les effectifs sans avoir besoin d'investir dans un coûteux Plan de Sauvegarde de l'Emploi, avec indemnités et obligation de reclassement.

A la faveur de la fusion de 2009, l'entreprise a déjà utilisé l'absence d'instance légalement constituée pour faire passer des projets de « relocalisation » d'activités, de fermetures de centres et des mobilités forcées de salariés. Les centres SFR sont loin d'être les seuls menacés...

A l'audience, l'avocate de Teleperformance a tenu à rassurer la juge : en l'absence de CE, il n'y aura pas de Plan Social ! Mais, chez Teleperformance, ils savent si bien faire le ménage « à l'ancienne » à coup de sanctions disciplinaires, que ça n'a rien de rassurant, bien au contraire !

En l'absence de représentants légitimement élus face à ces patrons-voyous et leurs sombres desseins, en l'absence d'un contre-pouvoir efficace face à leur acharnement au quotidien, il ne nous restera donc que la révolte et l'action collective !

Tous ensemble, nous devons continuer à nous serrer les coudes et à nous organiser pour contrer tous les mauvais coups que la direction prépare dès cet été...

Avec SUD, au moins c'est clair : il est hors de question de se laisser faire !!

SUD à Teleperformance France

www.sudteleperformance.com

Délégué Syndical Central : **Issam BAOUAFI** Tel 06 84 93 63 69

Délégué Syndical Central Adjoint : **Gaylor DUVAL** Tel 06 10 17 59 18